



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-016

PUBLIÉ LE 6 JANVIER 2023

Sommaire

GHU Paris psychiatrie & neurosciences / Direction Générale

75-2023-01-02-00010 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE - Délégation particulière à Madame Isabelle MABIT dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 3
75-2023-01-02-00011 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE - Délégation particulière à Monsieur Étienne LESECQ dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 5
75-2023-01-02-00009 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE - DIRECTION DES SOINS (2 pages)	Page 7

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2023-01-02-00010

DÉLÉGATION DE SIGNATURE - Délégation
particulière à Madame Isabelle MABIT dans le
cadre de la garde de direction

DELEGATION DE SIGNATURE
Délégation particulière à Madame Isabelle MABIT dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Isabelle MABIT au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Madame Isabelle MABIT, Directrice des instituts de formation paramédicale**, à l'effet de signer au nom du directeur, dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3215-4 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 2 janvier 2023

Signé

Guillaume COUILLARD
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2023-01-02-00011

DÉLÉGATION DE SIGNATURE - Délégation
particulière à Monsieur Étienne LESECQ dans le
cadre de la garde de direction

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Monsieur Etienne LESECQ dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2022 nommant Monsieur Etienne LESECQ au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Monsieur Etienne LESECQ, Directeur des Soins**, à l'effet de signer au nom du directeur, dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3215-4 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 2 janvier 2023

Signé

Guillaume COUILLARD
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2023-01-02-00009

DÉLÉGATION DE SIGNATURE - DIRECTION DES
SOINS

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES SOINS**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6143-7 et D.6143 – 33 à D.6143-35 ;
- Vu le décret n° 2014-7 du 07 janvier 2014 modifiant le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps des Directeurs des Soins ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 20 décembre 2019, nommant Madame Nadine PHAN au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 19 novembre 2021, nommant Monsieur Ludovic RINGOT au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 15 décembre 2021 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2022 nommant Monsieur Etienne LESECQ au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Nadine PHAN, Directrice des soins, Coordinatrice générale des soins**, à effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de ladite direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes placées sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions liés à l'activité de sa direction, hors marchés publics,
- tous protocoles de soins mis en œuvre dans le cadre du projet de soins du GHU Paris,
- toutes affectations de l'encadrement supérieur.

Article 2

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nadine PHAN, délégation est donnée à **Monsieur Ludovic RINGOT, Directeur des Soins**, et à **Monsieur Etienne LESECQ, Directeur des Soins**, à l'effet de signer au nom du Directeur, tous les documents énumérés à l'article 1.

Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nadine PHAN, de Monsieur Ludovic RINGOT et de Monsieur Etienne LESECQ, délégation est donnée à **Madame Cécile BERGOT, Cadre supérieure de santé**, à **Madame Marie-Hélène CREACHCADEC, Cadre supérieure de santé**, à **Madame Dominique DESTRIAT, Cadre supérieure de santé**, à **Madame Esther POIGNET-SOL, Cadre supérieure de santé**, à **Madame Corinne POIRIER, Cadre supérieure de santé**, à **Madame Nathalie SAINT-ETIENNE, Cadre supérieure de santé** et à **Madame Dominique GONTIER, Cadre de santé**, à effet de signer :

- les conventions de stage des étudiants et élèves paramédicaux,
- les propositions d'affectation et de mobilité des personnels paramédicaux,
- les ordres de missions des personnels paramédicaux.

Article 4

Chaque délégataire rend compte par écrit de tout événement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement dont il a la responsabilité déléguée.

Article 5

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 6

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 2 janvier 2023

signé

Guillaume COUILLARD
Directeur